

Nom LANAUD STATION

Date de demande

05/04/2017

Réf. commande

Serie_164_659_RJ

Profil génomique individuel

Base de référence INGX-2013

Nom animal MANITOU

N° animal FR1216120925

Sexe (M/F) M

Date de naissance 11/01/2016

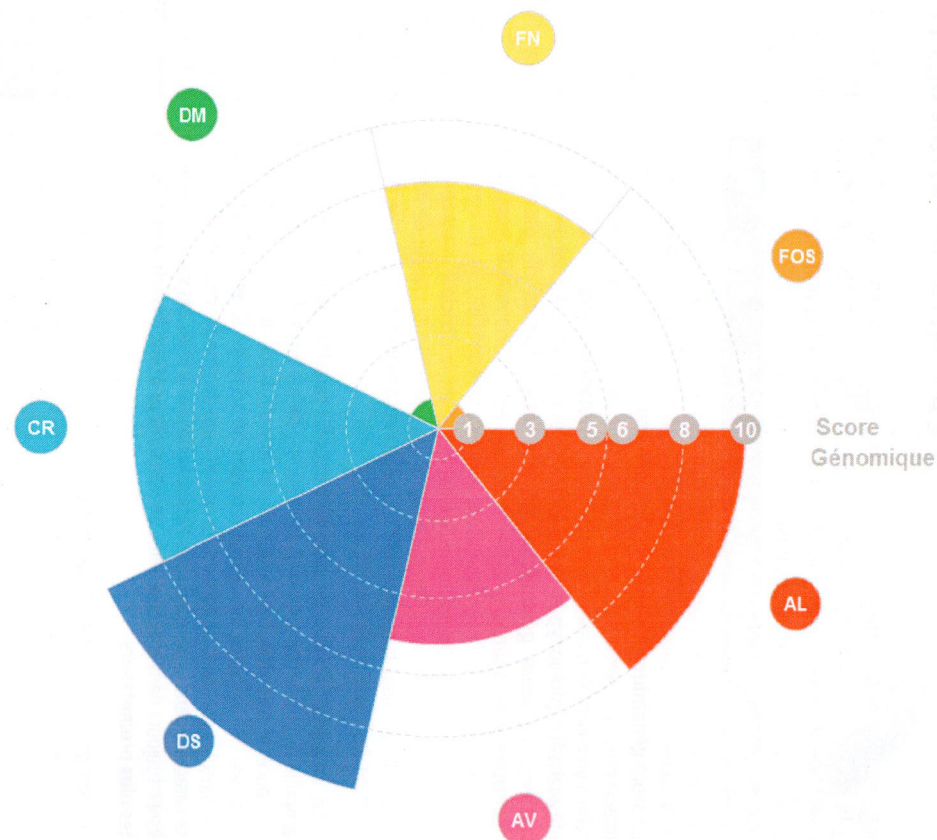
Les échantillons biologiques ont été prélevés sous la responsabilité :

☐ de l'éleveur ou du demandeur

☒ d'un technicien-préleveur habilité

N° agrément PREPE

Caractère	Score génomique 1 : non améliorateur 10 : excellent	Moyenne raciale équivalence index-100
Facilités de naissance (FN)	8	7
Potentiel de croissance (CR)	10	3
Dév. musculaire (DM)	1	6
Dév. squelettique (DS)	10++	3
Finesse d'os (FOS)	1	7
Facilités de vêlage (AV)	7	4
Aptitude à l'allaitement (AL)	10	6



Date d'édition du compte rendu : **16-01-2017**

Date de la commande : **14-03-2017**

Référence client ou N° d'élevage : **87019800**

Référence commande : **25**

LANAUD STATION

Pole de Lanaud
87220 BOISSEUIL

INFORMATIONS SUR L'ANIMAL ANALYSÉ

N° d'identification : **1216120925**

Date de naissance : **11-01-2016**

Nom de l'animal : **MANITOU**

Sexe de l'animal : **Mâle**

Référence d'analyse : **ING020082**

Date de réception du prélèvement : **26-08-2016**

N° Identification du père déclaré : **FR3566422628**

N° Identification de la mère déclarée : **FR1213007925**

INDEX PRÉCOCE DE LA VALEUR GÉNOMIQUE (resevalnat 2017 02)

		Valeur	CD	100
IFNAIS	Facilité de naissance	94	0.58	
CRsev	Potentiel de Croissance au sevrage	108	0.52	
DMsev	Développement musculaire au sevrage	85	0.49	
DSsev	Développement squelettique au sevrage	127	0.56	
FOSsev	Finesse d'os au sevrage	81	0.47	
ISEVR	Index synthétique au sevrage	97	0.52	
CONFjbf	Conformation de carcasse	--		
ICRCjbf	Synthèse poids carcasse/âge à l'abattage	114	0.36	
IABjbf	Synthèse d'Aptitude Bouchères en carcasse	+		
AVEL	Aptitude au vèlage	++		
ALAIT	Aptitude à l'allaitement	108	0.32	
MERPsev	Indice maternelle sur le poids du veau au sevrage	114	0.41	
IVMAT	Index de la valeur maternelle au sevrage	105	0.44	

Les index IBOVAL génomiques sont calculés sous la responsabilité de l'INRA à partir d'une combinaison des valeurs d'ascendance, de leurs descendants, des performances propres de l'animal ainsi que d'une composante génomique. Ces index sont considérés comme OFFICIELS à partir du moment où ils sont publiés dans le SIG sous réserve du respect des différés de publications raciaux (24 mois pour les mâles, pas de différé pour les femelles).

LICENCE-INRA-ALLICE-RACES DE FRANCES -INSTITUT DE L'ELEVAGE-APIS-GENE